



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 94956

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le projet personnalisé d'accès à l'emploi. Le 5 mai 2006, la convention État-ANPE-Unedic a été signée. Parmi les objectifs fixés par ladite convention, figure l'instauration d'un « guichet unique ». L'ANPE et l'Unedic devront donc prévoir des implantations communes (une par région fin 2006). En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités selon lesquelles ce rapprochement va être mis en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94956

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5318